

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

Séance du 2 juin 2026

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :

Monsieur Bernard CHOCRAUX, Monsieur Paul BAERT, Monsieur Bruno CHACORNAC, Madame Maria DA SILVA MARTINS, Madame Céline SINIARSKI, Madame Élodie DELATRE, Monsieur Raphaël CARPENTIER, Madame Christine CARNEAU, Monsieur Alexandre BOUVRY, Madame Lisa CELIER-DESPREZ, Monsieur Dominique LA GANGA, Madame Julie DELTOUR, Monsieur Guillaume DEPUYDT, Madame Annie BROUTIN-DAVERGNE, Monsieur Bernard GUELTON, Madame Sophie BOULNOIS

Date de la convocation
28 mai 2026

Transmission en Préfecture
5 juin 2026

Date de publication
5 juin 2026

Procurations :

M. François DESPREZ à M. Bernard CHOCRAUX
Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER à Mme Élodie DELATRE
M. Franck MOERMAN à M. Paul BAERT

Secrétaire de séance : Madame Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°32/2026	[ADMINISTRATION GÉNÉRALE] Désignation d'un correspondant défense (CORDEF).
---	---

Le Conseil Municipal de Cappelle-en-Pévèle,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Ministère des Armées a mis en place, au sein de chaque commune, la fonction de « Correspondant Défense » destinée à renforcer le lien entre les forces armées et la Nation ;

Considérant que le Correspondant Défense constitue un interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour les questions relatives à la défense nationale, à la citoyenneté, au devoir de mémoire et aux relations armées-Nation ;

Considérant que ses missions s'articulent notamment autour :

- de l'information sur les questions de défense ;
- du parcours de citoyenneté (recensement, Journée Défense et Citoyenneté, service national universel, etc.) ;
- de la mémoire et du patrimoine.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de désigner un élu en qualité de Correspondant Défense pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, sur 19 votants :

Article 1 : De désigner Monsieur François Desprez, adjoint au Maire, en qualité de Correspondant Défense Titulaire de la commune de Cappelle-en-Pévèle et Monsieur Paul Baert, Adjoint au Maire en qualité de suppléant.

Article 2 : Le Correspondant Défense sera chargé d'assurer les relations avec les autorités militaires et les services de l'État compétents, de relayer les informations relatives à la défense et à la citoyenneté auprès du Conseil municipal et de la population, et de participer aux actions de sensibilisation et de mémoire.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de notifier cette désignation aux services compétents du Ministère des Armées et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire

M. Bernard CHOCRAUX

